

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/10/2025

Référence
2025-63

L'an 2025 et le 30 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Objet de la délibération
Désignation de Délégués au sein du SAEP Dollon Perche Vairais

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FAYOLLE Stéphane, GORGET Stéphane

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARBIER Gwenaëlle à Mme MOULIN Valérie, M. FOUQUERAY Olivier à M. DEMANGELLE Laurent
Excusé(s) : Mme BRETON Patricia

Date de la convocation
21/10/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. FAYOLLE Stéphane

Date d'affichage
21/10/2025

Objet : Désignation de Délégués au sein du SAEP Dollon Perche Vairais

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès du délégué titulaire du SAEP Dollon Perche Vairais, Monsieur Jean-Paul DUBOIS, il est nécessaire de le remplacer et de nommer de nouveaux délégués pour que la commune de La Chapelle du Bois soit représentée au sein du Syndicat, conformément à l'article 4 des statuts du Syndicat ci-dessus nommé.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mangers
Le : 05/11/2025

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, ont élu :

Et

* Monsieur Stéphane GORGET, délégué titulaire, à la place de Monsieur Jean-Paul DUBOIS

Publication ou notification du :
05/11/2025

Et

* Monsieur Mickaël BLOT, délégué suppléant à la place de Monsieur Stéphane GORGET.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/11/2025
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20251030-D63_30102025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2025
Publication : 05/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

